

Moniteur-éducateur par la voie de l'apprentissage

Diplôme d'Etat de niveau IV (DEME)

Le métier

Le moniteur-éducateur participe en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée, à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté, en situation de handicap ou de dépendance. Par son action, il accompagne et aide ces personnes à préserver, restaurer leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion sociale. Il favorise le développement et l'épanouissement personnels des personnes qu'il accompagne. Il apporte assistance dans les actes élémentaires de la vie quotidienne. Il met en place des activités de soutien, d'apprentissage et de loisirs. Il contribue au sein d'une équipe pluridisciplinaire, à la mise en place des projets personnalisés.

L'emploi

Majoritairement dans les associations à but non lucratif, les collectivités territoriales et la fonction publique, et organismes d'accueil spécialisé privés

Dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale et professionnelle : Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), Instituts Médico-Educatifs (IME), Foyers d'hébergement, Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), centres de soins, de rééducation...

Les pré requis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

Les modalités d'entrée en formation

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Etre admissible aux épreuves de sélection : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les candidats titulaires d'un baccalauréat ou de l'un des titres admis en dispense dans les universités, d'un diplôme de niveau IV, du BEP « sanitaire et social », du diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique, de technicien de l'intervention sociale et familiale, sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

- Des allègements et dispenses peuvent être accordés à la demande des candidats, et sur présentation des pièces justificatives.

La validation de la formation

Un examen final de 4 épreuves : 1 épreuve écrite et 3 épreuves orales, sur la démarche éducative, sur l'expérience de stages, sur un dossier élaboré par le candidat. Des évaluations sont également organisées en cours de formation.

La durée de la formation

950 h de formation théorique dont 210 h déléguées aux employeurs réparties

- DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé, 400h
- DC 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite de projet éducatif spécialisé, 300 h
- DC 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, 125 h
- DC 4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles, 125 h

1 stage de 8 semaines hors du lieu d'emploi, le reste chez l'employeur.

Chaque UFA propose un planning et une alternance spécifique.

Les lieux de formation et les contacts : les UFA

I.E.S.T.S. NICE : 6, rue Chanoine Rance-Bourrey – 06105 NICE Cedex

☎ : 04.92.07.77.97. Fax : 04.93.84.78.65.- www.iests.com

I.M.F. MARSEILLE : 13, rue Chape - BP 50054 - 13244 MARSEILLE Cedex 1

☎ : 04.91.36.51.30. Fax : 04.91.36.51.39.- www.imf.asso.fr

I.M.F. AVIGNON : 641, Chemin de la Verdière BP 80045 -84142 MONTFAVET Cedex

☎ : 04.32.40.41.80. Fax : 04.32.40.41.88.- www.imf.asso.fr

I.R.F.S.S. OLLIOULES : 201, Chemin de Faveyrolles Quartier Darbousson - 83190 OLLIOULES

☎ : 04.94.93.66.00. Fax : 04.94.93.66.19.- irfss-pacac.croix-rouge.fr

Autres liens utiles :

www.social-santé.gouv.fr

www.sanitaire-social.com

www.action-sociale.org

